

Rappel des règles

Vous devez entretenir régulièrement votre installation pour éviter les nuisances et allonger la durée de vie de votre équipement.

... d'utilisation

- ⇒ Ne pas raccorder vos eaux pluviales au dispositif.
- ⇒ Ne jamais jeter de lingettes.
- ⇒ Ne jamais déverser :
 - de liquides corrosifs (white spirit, acide, soude...),
 - d'huiles de friture, de vidange...,
 - de peinture,
 - de médicaments comme le sirop, comprimés, poudre...,
 - d'objets susceptibles de boucher les canalisations.
- ⇒ Les produits d'entretien (eau de javel, détergents...) doivent être utilisés en quantité raisonnable.

... d'entretien

- ⇒ Maintenir accessible l'ensemble des regards de visite du dispositif d'assainissement.
- ⇒ Ne pas bitumer ou bétonner le zone d'implantation du traitement.
- ⇒ Ne pas planter d'arbres à moins de 3 mètres.
- ⇒ Ne pas circuler, stationner ou stocker des charges lourdes sur la filière.
- ⇒ Faire vidanger la fosse par une entreprise spécialisée tous les 4 ans.
- ⇒ S'assurer régulièrement du bon fonctionnement et de l'entretien du bac à graisse et du préfiltre.
- ⇒ La visite de bon fonctionnement est réalisée tous les 4 ans.



Conception et réalisation : CCPL. Illustrations : A l'encre bleue.

... de facturation

- ⇒ La redevance de bon fonctionnement est prélevé tous les ans par la SAUR directement sur la facture d'eau.

SPANC – service public d'assainissement non collectif
Zone de Kerjean - 56500 Locminé
Tél. : 02 97 44 22 58 e-mail : spanc@pays-locmine.com

Guide d'entretien de votre système d'assainissement

Pour maintenir votre filière d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible, un entretien régulier est nécessaire.

Ce guide détaille les différentes étapes de cet entretien.



-  Le prétraitement
-  Le traitement et les éléments à surveiller
-  Rappel des règles

Les équipements de prétraitement

La fosse toutes eaux ou la fosse septique



Le contrôle de fonctionnement de la fosse doit être effectué une fois par an pour s'assurer du bon écoulement des eaux et vérifier la quantité de boues. La vidange doit être réalisée tous les 4 ans par une entreprise spécialisée. Lors de la vidange, tous les ouvrages doivent être nettoyés. Les justificatifs de l'intervention de l'entreprise (feuilles de bordereau de suivi des matières de vidange) sont à transmettre au SPANC.

La ventilation

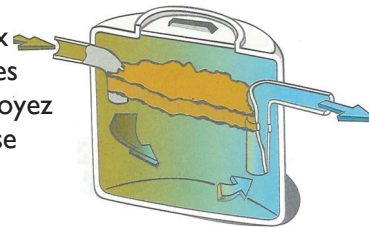
La fosse doit impérativement être équipée d'une ventilation permettant l'évacuation des gaz. Cette ventilation est constituée d'une canalisation de diamètre 100 remontant au faîtage du toit, et surmontée d'un extracteur statique ou éolien.

La fosse étanche

La vidange doit être réalisée dès que la fosse est pleine. Le bordereau de vidange est à transmettre au SPANC. La non-fourniture de ce document entraînera un reclassement de l'installation.

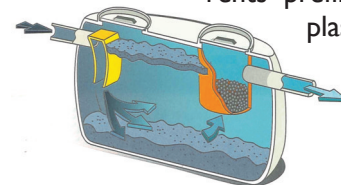
Le bac à graisses

Aussi souvent que nécessaire, évacuez aux ordures ménagères dans un sac étanche les pains de graisse formés en surface et nettoyez le bac à l'eau claire. Dans le cas d'une fosse toutes eaux, mettez les graisses au niveau du regard d'entrée de celle-ci.



Le préfiltre (intégré ou séparé de la fosse toutes eaux)

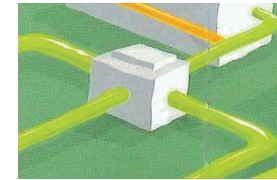
Nettoyez le préfiltre régulièrement au jet d'eau en le sortant de l'ouvrage. En cas de colmatage, changez les matériaux. Il existe différents préfiltres : filtre pouzzolane, filet filtrant (boule plastique), filtre à cassettes, tuyau plongeur, système de sélection des flottants. Le préfiltre à mousses est à proscrire : risques de colmatage important.



Les équipements de traitement

L'épurateur à cheminement lent

Lorsque les filtres sont superposés, prévoyez un entretien du premier étage. Retirez la pouzzolane et évacuez les boues restantes. Pas de rinçage direct de l'ouvrage.



Le regard de répartition

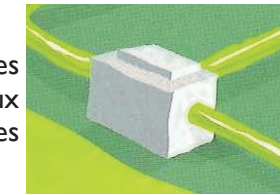
Situé à l'entrée du traitement, il permet de disperser les effluents et d'optimiser leur épuration. Une à deux fois par an, retirez les matières déposées dans le fond du regard.

Le regard de bouclage

Situé en fin de traitement pour les filières non drainées, le regard de bouclage permet de vérifier la bonne infiltration des eaux à traiter. Ce regard doit être sec.

Le regard de collecte

Il est situé en fin de traitement pour les filières drainées, avec un rejet des eaux traitées. Vérifiez le bon écoulement des eaux traitées, elles doivent être claires.



Les éléments à surveiller

L'évacuation

En cas d'évacuation vers un fossé, veillez à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée par des feuilles ou des branches, et à ce que le niveau d'eau dans le fossé ne soit pas trop haut.

La pompe

Lorsque votre filière comporte une pompe de relèvement, vérifiez son bon état de fonctionnement pour éviter tout débordement. Assurez-vous que le flotteur de la pompe ne soit pas coincé et nettoyez-le. Vérifiez la ventilation de décompression du poste de relevage.